



Complémentaire santé : un pas en avant !

février 2015

Une première séance à refaire :

La première séance du groupe de travail (à laquelle nous avons décidé de ne pas participer car étant en désaccord avec le projet de guidance proposé par le collège employeur : la Fep CFDT demandait un accord de branche ou à défaut la possibilité de rejoindre l'accord de la FNOGEC) n'a vu la présence que du collège employeur. En effet, les organisations syndicales qui devaient y participer n'ont pas été contactées à temps. Bref, problème d'organisation semble-t-il !

Un premier pas positif :

Lors de la CPN du 4 février, le CNEAP annonce qu'il va rentrer en conversation avec la FNOGEC afin que les établissements puissent rentrer dans l'accord FNOGEC.

Rappelons que la FNOGEC, c'est la « Fédération Employeur » pour les 80 000 personnels des OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique).

Toutefois, le collège employeur du CNEAP n'est pas présent en CPN (commission paritaire nationale) FNOGEC ce qui l'inquiète.

Les premières discussions :

Le Cneap serait d'accord avec le panier de soin (niveau minimal des garanties d'assurance complémentaire) et la participation des employeurs (obligatoire de toute façon) mais demanderait une clause spécifique pour l'agricole pour les options supplémentaires au panier de soins (options facultatives à la charge du salarié pour avoir de meilleures garanties)

Par ailleurs, certains assurés pourront, sous certaines conditions, être dispensés de l'obligation d'affiliation, pour leur propre couverture ou pour celle de leurs ayants droit (pour éviter d'être couverts deux fois)